

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 6 février 2017 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Normand Duclos	Mme Anne-Marie Asselin
M. Christian Lebel	M. Reynald Cormier
	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier un (1) contribuable

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10623)

Il est proposé par M. Christian Label, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Avis de motion – épandage en 2017
5. Avis de motion – organisation du service de collecte des ordures
6. Motion de remerciement – M. Fernand Caron
7. Acceptation des états financiers 2015 de l'OMH
8. Achat d'équipement d'urgence informatique
9. Achat APRIA pour le SSI
10. Achat de casques pour le SSI
11. Achat d'un défibrillateur pour le SSI
12. Reddition de comptes pour programme ULS
13. Projet d'une piscine régionale
14. Formation pour les travaux publics – signalisation des travaux routiers
15. Nouveau cours de fitness – achat de matériels et inscription
16. Ajustement de salaire de M. Daniel Fortin – remplacement contremaître
17. Demande d'aide financière – programme sur la mise en valeur et protection des paysages
18. Entente pour emprunt temporaire – financement de la TECQ 2014-2018
19. Appui à la MRC de La Côte-de-Beaupré – colloque Carrefour action municipale et famille
20. Correspondance et divers
21. Paiement des comptes
22. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10624)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 16 janvier 2017 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette, Maire, fait un résumé aux membres du Conseil municipal sur un sondage de satisfaction au niveau de la bibliothèque du Réseau Biblio et les résultats montrent un taux de satisfaction de plus de 90 %. Monsieur Pichette fait également un résumé d'une rencontre qui a eu lieu le 30 janvier dernier avec des représentants du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de voir à trouver des solutions pour améliorer la sécurité de la route 138.

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal qu'au niveau de la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc., l'hiver est excellent, autant sur les conditions, l'achalandage que les réservations à venir. Les membres du Sentier des Caps se penchent présentement sur certains problèmes reliés aux motoneiges qui ont accès aux sentiers et brisent ceux-ci.

Madame Anne-Marie Asselin, Conseillère, mentionne au Conseil municipal qu'il y aura une rencontre le 8 février à la Régie Intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré afin d'essayer de régler certains points importants.

Monsieur Éric Lachance, Conseiller, fait un résumé au Conseil municipal des interventions de la Sûreté du Québec sur le territoire, lors du mois de janvier.

4. AVIS DE MOTION

Épandage en 2017 (Avis # 10625)

Je soussigné, Éric Lachance, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement pourvoyant à interdire l'épandage à certains jours pendant l'année 2017.

M. Éric Lachance

5. AVIS DE MOTION

Organisation du service de collecte des ordures ménagères (Avis # 10626)

Je soussigné, Normand Duclos, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement pourvoyant à organiser le service de collecte des ordures sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

M. Normand Duclos

6. MOTION DE REMERCIEMENT – M. FERNAND CARON (Rés. # 10627)

Considérant que monsieur Fernand Caron a avisé la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, en septembre 2016, qu'à compter du 31 décembre 2016 il mettait fin à son contrat de collecte des ordures ménagères ;

Considérant que monsieur Caron effectuait la collecte des ordures ménagères depuis plus de 30 ans ;

Considérant que, durant toutes ces années, la Municipalité a effectué plusieurs changements dans la collecte des ordures ménagères et que monsieur Caron a dû collaborer de nombreuses fois avec la Municipalité pour effectuer tous ces changements ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tient à remercier sincèrement monsieur Fernand Caron pour toutes les années où il s'est occupé de faire la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la municipalité.

7. ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 DE L'OMH
(Rés. # 10628)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

D'accepter les états financiers de l'année 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Tite-des-Caps tels que déposés au Directeur général et Secrétaire-trésorier de la Municipalité par le Directeur de l'OMH, le 16 janvier 2017.

8. ACHAT D'ÉQUIPEMENT D'URGENCE INFORMATIQUE (Rés. # 10629)

Considérant que les équipements informatique qui gèrent la télémétrie des réseaux d'eaux usées et potable sont situés et reliés au système informatique de l'Hôtel de ville ;

Considérant qu'il est important que tout ce système informatique puisse assurer un bon fonctionnement lors de différentes pannes de courant ;

Considérant la proposition que la compagnie Informatique Mercier a faite à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps pour assurer ce service d'urgence ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Informatique Mercier afin d'acheter l'équipement nécessaire pour assurer le maintien du système informatique de l'Hôtel de ville ainsi que de télémétrie des réseaux d'eaux usées et potable lors de pannes de courant; le tout au prix de 1 247 \$ plus taxes.

9. ACHAT APRIA POUR LE SSI (Rés. # 10630)

Considérant qu'il est important que l'équipement du service de sécurité incendie (SSI) soit adéquat et selon les normes prévues ;

Considérant l'analyse que le Chef-pompier a effectuée pour s'assurer que le camion pompe respecte les normes prévues pour un camion de première attaque lors d'une intervention ;

Considérant certains ajouts d'équipement qui doivent être faits pour respecter ces normes ;

Considérant la proposition que la compagnie Aréo-Feu a faite pour des appareils respiratoires du même type que ceux que le service incendie possède déjà ;

Considérant qu'il avait été prévu cet achat d'équipement sur le budget 2017 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Aréo-Feu pour l'achat de deux (2) appareils de protection respiratoire autonome pour le service de sécurité incendie de la Municipalité au prix de 5 310 \$ chaque plus taxes. Ces appareils pourront être installés sur le camion pompe citerne # 708 lorsque certaines modifications au camion pourront être effectuées.

10. ACHAT DE CASQUES POUR LE SSI (Rés. # 10631)

Considérant qu'il est important que les pompiers du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps soient équipés d'équipements de protection sécuritaires et qui respectent les normes prévues ;

Considérant que plusieurs casques utilisés par les pompiers ont plus de 20 ans et ne respectent plus les normes ;

Considérant qu'il a été prévu au budget 2017 de faire l'achat de casques pour le service incendie ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie l'Arsenal pour l'achat de six (6) casques de pompier pour le service de sécurité incendie de la Municipalité. Le coût est de 1 614 \$ plus taxes.

11. ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR POUR LE SSI (Rés. # 10632)

Considérant qu'il est important que les pompiers du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps puissent intervenir lors d'appels et qu'ils possèdent l'équipement nécessaire pour faire face à différents incidents qui pourraient survenir ;

Considérant qu'il a été prévu au budget 2017 de faire l'achat d'un défibrillateur cardiaque pour le service incendie ;

Considérant que la santé et la vie de nos pompiers sont primordiales lors des interventions auxquelles ils doivent faire face ;

Considérant que le Chef-pompier a demandé des propositions à différentes compagnies qui vendent ce type d'équipement ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Cardio Choc pour faire l'achat d'un défibrillateur cardiaque de marque LifePak 500 au prix de 1 431 \$ plus taxes incluant un ensemble de « pads » pédiatriques et une trousse d'utilisation.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

12. REDDITION DE COMPTES POUR LE PROGRAMME DE L'ULS (Rés. # 10633)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a reçu, en février 2016, la confirmation qu'elle est acceptée au programme de soutien financier au développement sportif régional ;

Considérant que, pour recevoir le dernier paiement en lien avec ce programme, la Municipalité doit faire une reddition de comptes finale en fournissant les factures correspondantes ainsi que le dépôt d'un rapport d'activités ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, à remplir la reddition de comptes finale ainsi que le rapport d'activités en lien avec le programme de soutien au développement sportif régional offert par l'ULS de la Capitale-Nationale.

13. PROJET D'UNE PISCINE RÉGIONALE (Rés. # 10634)

Considérant la résolution adoptée le 7 novembre 2016 par le présent Conseil municipal, portant le # 10556, sur l'intérêt de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps à promouvoir auprès de la MRC de La Côte-de-Beaupré, l'étude d'un projet de piscine régionale ;

Considérant que la Ville de Boischatel et la Municipalité de l'Ange-Gardien ont déjà pris la décision de construire une piscine sur leur territoire ;

Considérant que l'étude qui a été demandée par la MRC ne portera pas sur la nécessité ou pas pour la Côte-de-Beaupré de se doter d'une deuxième piscine régionale mais uniquement sur les coûts de construction et d'opération ;

Considérant que le coût de cette étude sera d'environ 25 000 \$ et que 20 % de cette somme devra être assumé par les cinq (5) municipalités du secteur Est de la Côte-de-Beaupré ;

Considérant la méthode envisagée afin de répartir cette part de 20 % entre les municipalités, soit à part égale ;

Considérant qu'en temps normal la méthode de calcul privilégié est plutôt selon le RFU de chacune des parties ;

Considérant que les premiers bilans qui viennent de d'autres municipalités ou villes qui possèdent ce genre d'équipement laissent envisager des déficits très importants annuellement et que ce déficit devra être assumé par les cinq (5) municipalités du secteur Est de la Côte-de-Beaupré ;

Considérant qu'il semble certain que l'emplacement prévu pour cette deuxième piscine, dans le secteur Est de la Côte-de-Beaupré, ne sera pas dans le même secteur que l'aréna Côte-de-Beaupré ;

Considérant que, si la piscine avait été dans le même secteur que l'aréna, ces deux équipements auraient pu profiter des effets bénéfiques de l'un par rapport à l'autre autant pour le côté achalandage que du côté efficacité d'opération ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps juge que la Côte-de-Beaupré n'a pas besoin de deux piscines sur son territoire ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu sur vote divisé

Pour : 5

Contre : 1

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désire informer les quatre (4) autres municipalités du secteur Est de la Côte-de-Beaupré, soient les municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Joachim ainsi que les villes de Beaupré et de Sainte-Anne-de-Beaupré, qu'elle se retire du projet de piscine régionale dans le secteur Est de la Côte-de-Beaupré.

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps trouve que de dépenser un montant d'argent sur une étude, qui ne se penchera aucunement à savoir si le marché de la Côte-de-Beaupré peut ou doit avoir une deuxième piscine sur son territoire, est complètement irresponsable.

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps ne croit pas nécessaire que la Côte-de-Beaupré se dote d'une deuxième piscine étant donné qu'une première verra le jour dans le secteur de Boischatel et de l'Ange-Gardien.

14. FORMATION POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Signalisation des travaux routiers (Rés. # 10635)

Considérant qu'il est important que les employés des travaux publics de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps possèdent les connaissances nécessaires pour faire leur travail de façon sécuritaire pour eux et pour les gens qui les entourent ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier avec l'Association pour la santé et la sécurité du travail (APSAM) afin d'organiser une formation sur la signalisation des travaux routiers dans les locaux de la Municipalité, laquelle formation sera aussi offerte à d'autres employés des autres municipalités ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte d'inscrire ses employés des travaux publics à la formation « Signalisation des travaux routiers ». Cette formation sera donnée à Saint-Tite-des-Caps le 21 mars 2017 et sera au coût de 136,94 \$ par employé.

15. NOUVEAU COURS DE FITNESS

Achat de matériels et inscription (Rés. # 10636)

Considérant les démarches effectuées par le Comité des loisirs afin d'organiser un nouveau cours de fitness à Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'il y aura un achat d'équipement à faire afin d'assurer la tenue de cette activité ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps juge important que ses citoyens puissent avoir accès à différents cours et activités sur leur territoire ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le Comité des loisirs à signer une entente avec madame Dominique Maltais, entraîneuse de fitness, pour organiser plusieurs sessions qui se donneront ici à Saint-Tite-des-Caps.

Que le Conseil municipal autorise également le Comité des loisirs à faire l'achat de l'équipement nécessaire pour cette activité.

Que le Conseil municipal consent également à payer 20 \$ par inscription de citoyen de Saint-Tite-des-Caps pour cette activité, dont le coût d'inscription sera de 140 \$ par personne. Le Comité des loisirs quant à lui devra fournir les preuves d'inscription, lors de chaque session tenue, pour recevoir le remboursement.

16. AJUSTEMENT DE SALAIRE DE M. DANIEL FORTIN

Remplacement du contremaître (Rés. # 10637)

Considérant la résolution # 10244 adoptée le 3 août 2015 qui consentait une majoration de salaire de 1 \$ l'heure à monsieur Daniel Fortin lorsque celui-ci remplaçait le contremaître lors de ses congés ;

Considérant une demande faite par monsieur Fortin lors des rencontres d'évaluation à l'automne 2016 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise un ajustement supplémentaire au salaire de monsieur Daniel Fortin lorsque celui-ci remplacera le contremaître lors de ses journées de congé de maladie et/ou de vacances. Ainsi son salaire régulier sera majoré de 2 \$ l'heure durant les périodes de remplacement au lieu de seulement 1 \$.

Cette résolution remplace celle adoptée en août 2015 portant le # 10244.

17. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Programme sur la mise en valeur et la protection des paysages (Rés. # 10638)

Considérant qu'un programme est offert par l'organisme Entente sur les paysages de la Capitale-Nationale ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps va terminer son projet d'halte d'observation pendant l'année 2017 ;

Considérant que ce projet cadre très bien dans les conditions d'admission du programme d'aide financière offert ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le Maire monsieur Majella Pichette ainsi que le Directeur général et Secrétaire-trésorier monsieur Marc Lachance à remplir les formulaires de demande d'aide financière offert par l'organisme Entente sur les paysages de la Capitale-Nationale sur la mise en valeur et la protection des paysages; le tout en lien avec le projet de la halte d'observation qui est à l'angle de l'avenue Royale secteur Ouest et de la route 138.

18. ENTENTE POUR EMPRUNT TEMPORAIRE

Financement de la TECQ 2014-2018 (Rés. # 10639)

Considérant le programme de la TECQ 2014-2018 dont la Municipalité bénéficie ;

Considérant que près de 80 % du montant total de 773 479 \$, accordé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, a déjà été investi par celle-ci sur différents projets ;

Considérant les faibles versements que le MAMOT a versés jusqu'à présent, en lien avec ce programme ;

Considérant que le MAMOT prévoit faire des versements annuels étalés jusqu'en 2019 et qu'il devient difficile, pour la Municipalité, de supporter le manque de liquidité jusqu'au paiement total du MAMOT ;

Considérant l'offre que la Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré a faite à la Municipalité pour régler cette situation ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise la signature d'une entente avec son institution financière, soit la Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré, afin de réaliser un emprunt temporaire équivalent au montant total accordé par le MAMOT de 773 479 \$ moins le montant déjà reçu de 112 200 \$; ce qui donne donc 661 279 \$. Cette entente sera pour la durée des versements à prévoir du MAMOT, soit jusqu'en mars 2019. Le remboursement se fera sur une base annuelle équivalente au versement prévu par le MAMOT. Cette entente d'emprunt temporaire portera au taux d'intérêt préférentiel + 0,25 % et sera effective à compter du 2 février 2017.

Du même coup, le Conseil municipal accepte que la marge de crédit de la Municipalité soit ramenée à 100 000 \$ au lieu du 300 000 \$ qui avait été autorisée par la résolution adoptée le 7 mars 2016 sous le # 10387. Cette marge de crédit sera au taux préférentiel + 0,25 %.

19. APPUI À LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Colloque Carrefour action municipale et famille (Rés. # 10640)

Considérant que la MRC de La Côte-de-Beaupré demande l'appui de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps afin qu'elle puisse être l'hôte de la 30^e édition du Colloque du carrefour action municipale et famille (CAMF) qui se tiendra au printemps 2018 ;

Considérant que l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC souhaite élaborer une politique de la famille et des aînés et qu'une ressource supplémentaire y sera entièrement dédiée dès le début de 2017 ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps juge opportun de donner son appui afin d'aller de l'avant avec des initiatives en faveur des familles et des aînés afin de développer des services pour cette population ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps désire donner une lettre d'appui à la MRC de La Côte-de-Beaupré pour qu'elle puisse être l'hôte de la 30^e édition du colloque du Carrefour action municipale et famille (CAMF) qui se tiendra au printemps 2018.

20. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Le bilan financier de l'année 2016 du Comité des loisirs de Saint-Tite-des-Caps.
- La liste des interventions du SSI de la Municipalité pour le mois de janvier.
- Une confirmation de la ristourne annuelle de la Municipalité de la part de la MMQ.
- Une demande de commandite de l'ensemble vocal Arc-en-Sons.
- Le rapport mensuel de petite caisse pour le mois de décembre de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Une copie du document de la Stratégie régionale concertée de gestion durable des matières résiduelles adoptée par la MRC de La Côte-de-Beaupré.
- Le bilan des quotes-parts de financement de chacune des municipalités faisant partie de la CMQ.

21. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10641)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de janvier 2017 et totalisant la somme de 409 131,23 \$.

Salaires

Pér. du 01/01 au 07/01	13 073,15 \$	Pér. du 08/01 au 14/01	8 952,00 \$
Pér. du 15/01 au 21/01	7 962,03 \$	Pér. du 22/01 au 28/01	8 257,67 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10642)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 21 h 00.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier